

## Conditions de Travail et Qualité de Vie au Travail **Les pertes de charge et les impacts sur nos primes** Une priorité indispensable à la **Traction**

Lyon, le 4 mai 2021

### EN QUELQUES MOTS...

Vos Représentants UNSA-Ferroviaire de l'ET TGV SE ont engagé une démarche auprès de la direction pour exiger une véritable amélioration de la Qualité de Vie au Travail et nos Conditions de Travail.

### LE SUJET : Les pertes de charge et les impacts sur nos primes

#### **L'UNSA-Ferroviaire demande la mise en place de mesures pérennes permettant de maintenir le niveau de prime des ADC.**

La crise sanitaire démontre une fragilité évidente du transport ferroviaire liée à la baisse brutale de fréquentation de la clientèle dans nos trains, imposant la mise en place de PTA. L'ouverture à la concurrence est un autre exemple et une future réalité de perte de charge.

En tant que salariés nous subissons cette fragilité par un impact financier non négligeable. En résumé, la perte de charge est un événement qui impacte inévitablement nos primes.

La mise en place d'Établissements d'Axe TGV a créé une fragilité sur les primes moyennes des roulements. La perte de sillons en faveur de la concurrence, les compétences spécifiques propres à certaines résidences, la charge inhérente aux PTA, exposent les agents à des roulements de moins en moins rémunérateurs. Nous devons tenir compte de l'évolution de l'environnement dans lequel nos ADC travaillent. Il nous paraît opportun **d'engager une réflexion sur l'impact réel de ces évolutions sur la prime moyenne des roulements**. La présentation d'un calcul précis peut nous indiquer l'incidence réelle.

**L'UNSA-Ferroviaire revendique la mise en place de commissions de suivi de proximité sur le sujet.**

**Offrir une garantie pour l'avenir des agents est un axe d'amélioration de la QVT.**

**L'UNSA-Ferroviaire demande que notre proposition d'établir un comparatif des PMJR antérieurement et postérieurement à la création de l'établissement et par résidences Traction soit réalisé.**

Actuellement, les PMJR sont calculées par résidence, nous souhaiterions mettre en place un système équitable sur l'établissement Traction TGV SE. Les pertes de charge diminuent l'enveloppe kilométrique et par conséquent la rémunération des conducteurs via la PMJR.

Pour contrer ce phénomène, **l'UNSA Ferroviaire** propose de mettre en place **une prime garantie**.

Notre proposition est de créer une **PMJR d'établissement**. Elle serait calculée en reprenant la moyenne de l'ensemble des PMJR de l'ET TGV SE puis d'instaurer son paiement minimal sur toutes JS effectuées **sans changer le système actuel**. C'est à dire que si la JS dégage plus, L'ADC touchera son dû, dans le cas inverse, il touchera la prime garantie de l'ET TGV.

**Pour les journées "hors route" :** Études de lignes, réunions de service, visites d'aptitude, médicale, journées de formation, absences syndicales, réserves

**L'UNSA-Ferroviaire** propose de mettre en place **une prime garantie propre à chaque résidence calculée sur la meilleure des PMJR par résidence d'une année sur l'autre.**

**Pour les Journées "SU" :** **L'UNSA-Ferroviaire** souhaite un suivi d'ensemble et qu'une étude des causes soit établie. Puis toujours dans un but d'équité par résidence et dans un but de limiter les pertes financières, **L'UNSA-Ferroviaire** propose d'intégrer les bureaux de commande **en limitant ces SU au maximum possible à 1 SU par mois** en proposant des études de lignes, des Journées de formation, de LITO et de SAPHIR. Dans le cas contraire, en partenariat avec le COS Sud-Est de **mettre en place une "réserve opérationnelle"**.

**Sur la prime d'interopérabilité :** **L'UNSA-Ferroviaire** demande **une revalorisation conséquente.** Cette prime est dérisoire au regard de la qualification exigée et n'a pas évolué depuis 2004. Nous demandons de revoir les conditions d'attribution et la mise en place d'une mensualisation, *mensualisation sur le Rlt concerné.*

**Sur l'allocation de relève à l'étranger :** **L'UNSA-Ferroviaire** demande aussi **sa revalorisation et son uniformisation.** Cette prime doit être attribuée à chaque relève aussi bien à l'étranger qu'en France.

**COVID :** L'ensemble des ADC a été placée en FAC durant cette crise. **L'UNSA-Ferroviaire** demande **l'octroi d'une prime de sujétion.**

À la suite de cette perte de charge **L'UNSA-Ferroviaire** demande que soit étudiée la possibilité pour certains de nos ADC de bénéficier du RH00281 (*Cessation de fonctions des agents du cadre permanent - Départ volontaire*).

**La direction a botté en touche !** « *La politique de rémunération des ADC n'est pas à la main de l'Etablissement qui suit les principes de la TT0009* ». « *La refonte des primes est probablement un sujet et il sera remonté à la Direction Voyages et à la Direction Traction* ».

**L'ET TGV SE refuse de mettre des dispositifs spécifiques pour ses agents et suivra les décisions prises par l'Entreprise.**

**Concernant les statistiques, l'ET TGV SE suit l'évolution des primes Traction depuis Janvier 2019.** « *Nous n'envisageons pas de remonter au-delà de janvier 2019 pour des raisons techniques de récupérations de données dans des systèmes d'informations différents* ». « *Les tendances des primes ne suscitent pas qu'inquiétudes et les engagements de l'entreprise dans cette période de COVID sont honorés* ».

**Sur l'inutilisation, l'ET TGV SE refuse des mesures financières de limitation des SU ! Préférant** « *travailler sur l'Adéquation Charge Ressource afin que les effectifs soient présents au bon endroit* ».

**Pour la revalorisation des Allocations, l'ET TGV SE n'envisage pas de déroger aux applications prescrites.** « *Les principes de versement des allocations sont définis par la réglementation* »

**Et sur la COVID :** « *Aucun versement de prime additionnelle n'est envisagé* ».

**En somme, la direction de l'ET TGV SE refuse toutes compensations, rétributions ou accords locaux et donc toutes mesures pérennes permettant de maintenir le niveau de prime des ADC.**

**L'UNSA-Ferroviaire maintient ses revendications et les fera porter à tous les niveaux de l'Entreprise !**

**Les ADC n'ont pas à subir pécuniairement les adaptations du Plan de Transport et les décisions de l'entreprise et/ou politiques ! L'UNSA-Ferroviaire tient à la mise en place d'une Prime Garantie.**

## **Le Pôle Traction UNSA-Ferroviaire**

Mail : [traction@unsa-ferroviaire.org](mailto:traction@unsa-ferroviaire.org)

Vos représentants locaux et Délégués Syndicaux

Fédéric MEYER (UP Med) – Marc FRASSY (UP VRA) – Jean-Louis PERROCHEAU (UP VPC)